

Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés en 2022

En 2022, 1 730 universitaires ont été recrutés (hors mutations et détachements), soit davantage que ces dernières années (environ 1 500 universitaires ont été recrutés par concours en 2021 et 2020, 1 400 en 2019). Les deux tiers d'entre eux sont des maîtres de conférences. Ces derniers ont principalement été recrutés parmi les post-doctorants alors que la plupart des professeurs des universités étaient antérieurement maîtres de conférences. Respectivement 19 % et 57 % des maîtres de conférences et des professeurs des universités ont été endo-recrutés. Les maîtres de conférences sont recrutés à 35 ans en moyenne, contre 46 ans pour les professeurs des universités. Malgré la féminisation des recrutements, la parité femme-homme n'est pas encore atteinte. Par ailleurs, 23 % des maîtres de conférences recrutés sont étrangers, contre 10 % des professeurs des universités.

Christophe Pépin
Jérôme Tourbeaux
DGRH A1-1

En 2022, au cours des sessions synchronisée et « au fil de l'eau », 1 105 maîtres de conférences (MCF) et 625 professeurs des universités (PR) ont été recrutés au titre des différents articles du décret n° 84-431 du 6 juin 1984 (hors mutations et détachements).

En outre, dans le cadre de la loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche (LPR), 88 chaires de professeur junior ont été ouvertes en 2022 et 800 promotions par repyramidage de MCF à PR ont fait l'objet d'une double campagne en 2022 au titre des années 2021 et 2022. Ces dispositifs feront l'objet d'une *Note de la DGRH* spécifique.

Les grandes disciplines qui ont le plus recruté d'enseignants-chercheurs, hors dispositifs prévus par la LPR, sont les Sciences-Techniques et les Lettres-Sciences humaines, suivies du Droit-Économie-Gestion et de la Pharmacie et autres Santé (*figure 1*).

Les MCF sont principalement recrutés parmi les post-doctorants

La majeure partie des MCF nouvellement recrutés en 2022 – hors mutations et détachements – étaient post-doctorants : 44 % si l'on ne tient pas compte de ceux qui exerçaient une « autre activité » au moment de leur recrutement (*figure 2*). Ces derniers sont devenus, depuis 2007, le premier « vivier » des nouveaux MCF (14 % en 2002) au détriment des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire, dont la proportion tend à décroître au fil du temps (14 % en 2022 contre 46 % en 2002). Désormais, les recrutements de MCF parmi les ATER qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire avoisinent ceux réalisés parmi les autres enseignants contractuels de l'enseignement supérieur (16 %), les enseignants titulaires du second degré (15 %) et les sans emploi (10 %) (*voir Sources p. 4 pour la définition de ces catégories*).

D'un point de vue disciplinaire, ce sont surtout les MCF recrutés en Sciences-Techniques qui étaient préalablement post-doctorants (70 %). En Lettres-Sciences humaines, ils représentent un quart des re-



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale
des ressources humaines (DGRH) :

72, rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Directeur de la publication :

Boris Melmoux-Eude

Rédacteur en chef :

Jérôme Tourbeaux

ISSN 2826-2999

e-ISSN 2740-8787

① Recrutements en 2022 selon le corps et la grande discipline

Grande discipline	Maîtres de conférences	Professeurs des universités
Droit-Économie-Gestion	196	96
Lettres-Sciences humaines	431	240
Sciences-Techniques	434	271
Pharmacie et autres Santé	44	18
Total	1 105	625

Source : MESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2022 ; hors détachements et mutations.

crutements. En Droit-Économie-Gestion, les ATER sont les plus nombreux à avoir été recrutés (29 %, contre 20 % de post-doctorants) (figure 3).

La plupart des PR étaient antérieurement MCF

La plupart des PR sont recrutés parmi les MCF (92 % en 2022), en particulier depuis les années 2000 où la proportion de PR antérieurement MCF dépasse généralement les 85 %. Au cours d'une carrière universitaire, le passage par le statut de MCF apparaît donc comme une étape privilégiée, voire nécessaire, pour accéder au professorat.

Sur les 43 PR agrégés du supérieur recrutés par concours externe (en Droit public, Histoire du droit, Science politique et Science de gestion), 38 étaient précédemment MCF, alors que l'unique condition pour pouvoir candidater à l'agrégation est d'être titulaire d'un doctorat.

Un MCF sur cinq est endo-recruté

Conformément à l'article L. 952-1-1 du code de l'éducation, la mobilité, sous l'angle du recrutement externe, constitue l'un des objectifs de la stratégie de ressources humaines des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel.

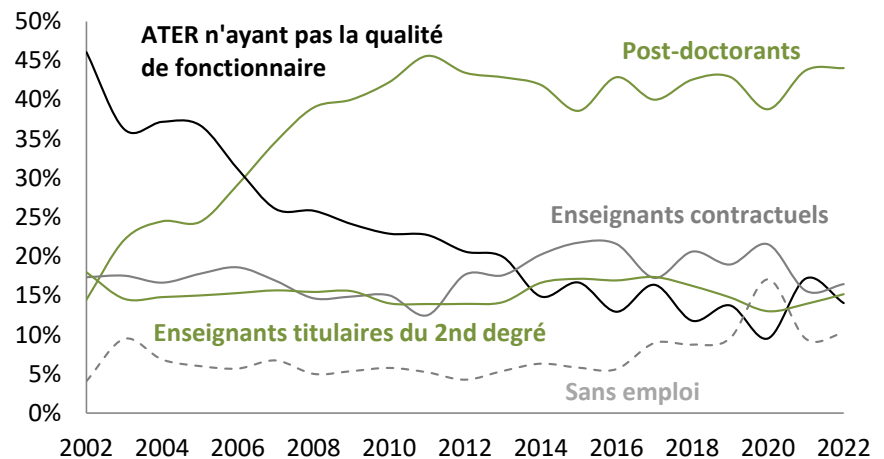
Or, 19 % des MCF ont été endo-recrutés en 2022, c'est-à-dire qu'ils ont obtenu leur thèse dans l'établissement de recrutement (voir Sources p. 4 pour le calcul du taux d'endo-recrutement).

Autrement dit, 81 % des MCF ont été exo-recrutés. Ils se répartissent de la sorte (figure 4) :

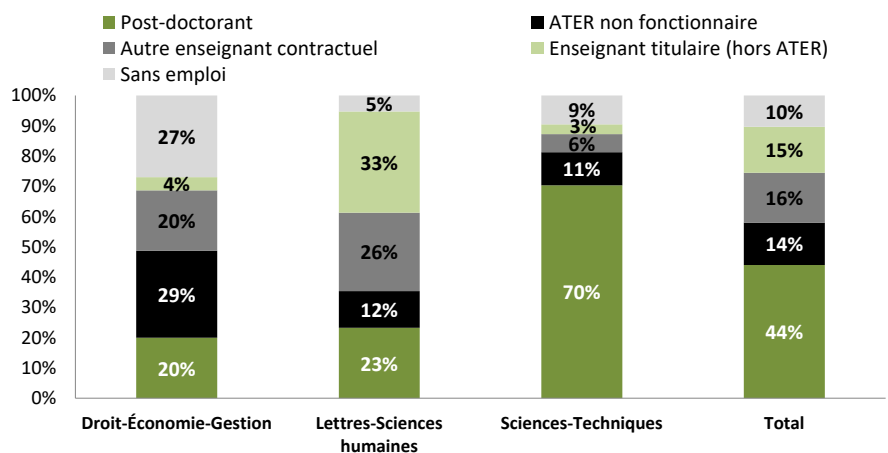
- 68 % sont de nouveaux MCF qui ont obtenu leur thèse dans un établissement distinct de l'établissement recruteur ;
- 13 % ont obtenu une mutation.

La proportion des MCF endo-recrutés est relativement stable au fil du temps et son niveau varie peu d'une discipline à l'autre. En revanche, comme les années passées, les MCF relevant du Droit-Économie-Gestion sont un peu plus recrutés par mutation que dans les autres grandes disciplines.

② Répartition des maîtres de conférences recrutés selon leur activité professionnelle principale antérieure depuis 2002



③ Répartition des maîtres de conférences recrutés en 2022 selon leur activité professionnelle principale antérieure



Note : mal renseignée, la catégorie « Autre activité », correspondant à 302 MCF en 2022, a été retirée du graphique.

Source : MESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2022 ; hors détachements et mutations.

Plus de la moitié des PR est endo-recrutée

En ce qui concerne les PR, le taux d'endo-recrutement (calculé en intégrant les agrégés du supérieur) est de 57 % en 2022 (figure 4). Plus de la moitié des PR recrutés étaient donc, au moment du recrutement, déjà en fonction dans l'établissement recruteur en tant que MCF.

La proportion de néo-recrutés – ceux qui n'étaient pas MCF, ou qui l'étaient, mais dans une autre université lors du recrutement – est de 31 %, alors que les mutations représentent 12 % de l'ensemble des recrutements (figure 4).

Plutôt stables dans le temps, ces indicateurs varient sensiblement d'une discipline à l'autre. En particulier, l'endo-

recrutement demeure toujours plus élevé en Sciences-Techniques (70 %) qu'en Lettres-Sciences humaines (54 %), et surtout, qu'en Droit-Économie-Gestion (26 %). Dans les disciplines juridiques, politiques, économiques et de gestion, de nombreux postes de PR sont en effet pourvus par mutation car certains PR souhaitent rejoindre un établissement différent de celui où ils ont été affectés suite à leur réussite au concours d'agrégation. Alors qu'avant 2015 l'endo-recrutement était quasiment inexistant en Droit-Économie-Gestion, le localisme a sensiblement augmenté depuis lors, parallèlement à une diminution relativement forte des mutations, bien qu'elles demeurent à un niveau élevé. En effet, les établissements peuvent désormais recruter, à concurrence de la moitié des postes offerts, par la

voie de droit commun (1° de l'article 46 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984). Celle-ci offre la possibilité aux établissements d'endo-recruter, alors que l'endo-recrutement ne peut être que fortuit avec le concours d'agrégation.

Les MCF sont recrutés à 35 ans en moyenne

En 2022, les MCF ont été recrutés à 35 ans en moyenne, toutes disciplines confondues (figure 5). L'âge moyen auquel sont recrutés les MCF augmente lentement au fil du temps : il était de 32 ans il y a une dizaine d'années. L'âge moyen au recrutement est plus élevé en Lettres-Sciences humaines (38 ans) qu'en Droit-Économie-Gestion (35 ans) et qu'en Sciences-Techniques (33 ans). Ces écarts s'expliquent principalement par des pratiques disciplinaires, notamment par la durée moyenne allouée à la préparation de la thèse de doctorat selon la spécialité.

Les femmes MCF sont, dans l'ensemble, recrutées un peu plus âgées que les hommes (respectivement 36 ans et 35 ans).

Globalement, la durée écoulée entre l'obtention du doctorat et le recrutement augmente au fil du temps. Près des deux tiers des MCF recrutés en 2022 (63 %) ont obtenu leur doctorat plus de deux ans avant d'être recrutés. En 2007, cette proportion n'était que de 36 %, la grande majorité des MCF ayant alors été recrutés dans les deux années qui suivent l'obtention de leur doctorat.

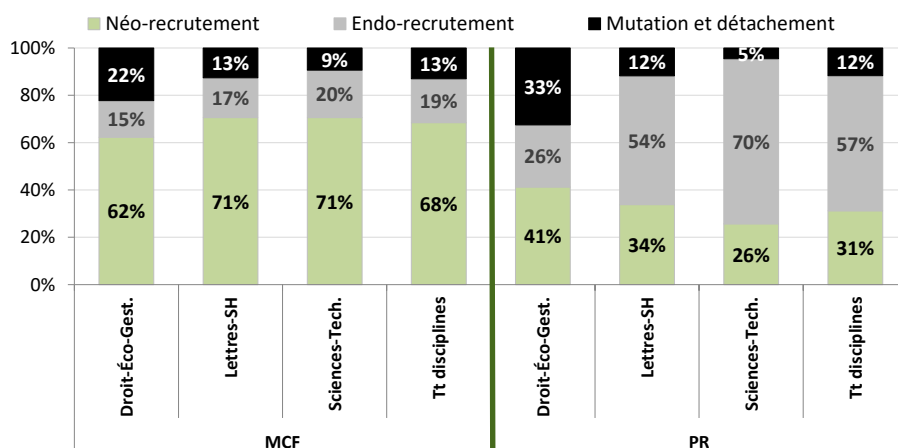
Les PR sont recrutés à 46 ans en moyenne

Étant donné que la plupart des PR sont recrutés parmi les MCF, les PR sont recrutés à un âge plus avancé que ces derniers, à 46 ans en moyenne (figure 5).

Les écarts d'âges lors du recrutement des MCF selon les disciplines se répercutent sur l'âge auquel sont recrutés les PR : 48 ans en Lettres-Sciences humaines, contre 45 ans en Sciences-Techniques et 42 ans en Droit-Économie-Gestion.

Par ailleurs, compte tenu des modalités du concours d'agrégation du supérieur

④ Proportion de néo-recrutement, d'endo-recrutement, de mutation/détachement parmi les universitaires recrutés en 2022, selon la grande discipline



Source : MESR DGRH A
Champ : Campagne de recrutement 2022.

en Droit-Économie-Gestion, les lauréats sont nettement plus jeunes (37 ans) que leurs collègues non-agrégés recrutés au titre du 1° de l'article 46, la voie dite « normale » (45 ans).

L'analyse selon le sexe montre que les femmes PR sont recrutées en moyenne à 48 ans révolus, contre 45 ans pour les hommes.

La féminisation des recrutements

Le recrutement des universitaires tend à se féminiser au fil du temps : si la proportion de femmes recrutées parmi les MCF en 2022 (45 %) varie peu depuis une dizaine d'années, la proportion de femmes recrutées parmi les PR a sensiblement augmenté (42 % contre un tiers des recrutements).

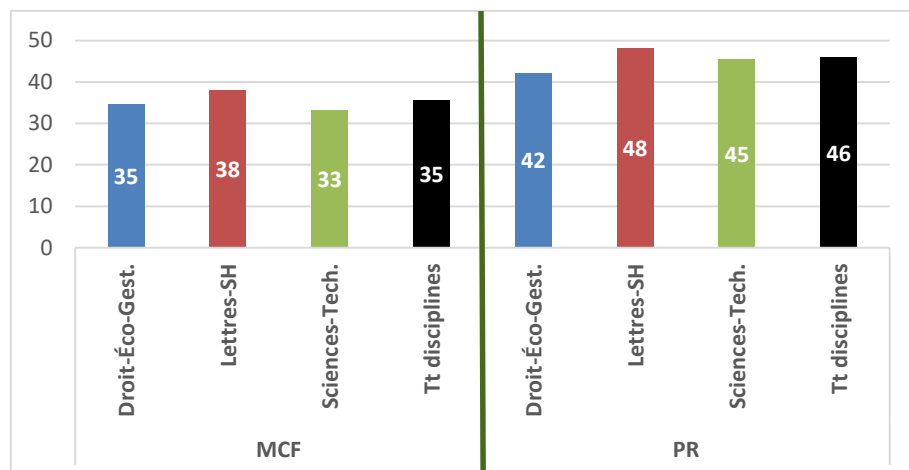
Le recrutement, majoritairement fémi-

nin en Lettres-Sciences humaines (58 % tant pour les MCF que pour les PR), est plus masculin en Droit-Économie-Gestion (45 % de femmes pour les MCF et 42 % pour les PR). Le recrutement est en revanche largement en faveur des hommes en Sciences-Techniques (avec un taux de recrutement féminin de 30 % pour les MCF et de 29 % pour les PR) (figure 6).

En 2022, toutes disciplines confondues, la proportion de femmes recrutées parmi les MCF (45 %) égale la proportion de femmes candidates à la maîtrise de conférences. En Lettres-Sciences humaines, la proportion de femmes recrutées (58 %) est significativement supérieure à celle des candidates (51 %).

En ce qui concerne les PR, la proportion de femmes recrutées est globalement supérieure à celle des candidates

⑤ Âge moyen des maîtres de conférences et des professeurs des universités recrutés en 2022, selon la grande discipline



Source : MESR DGRH A
Champ : Campagne de recrutement 2022 ; hors détachements et mutations.

(respectivement 42 % et 36 %). L'écart est favorable aux femmes dans toutes les grandes disciplines.

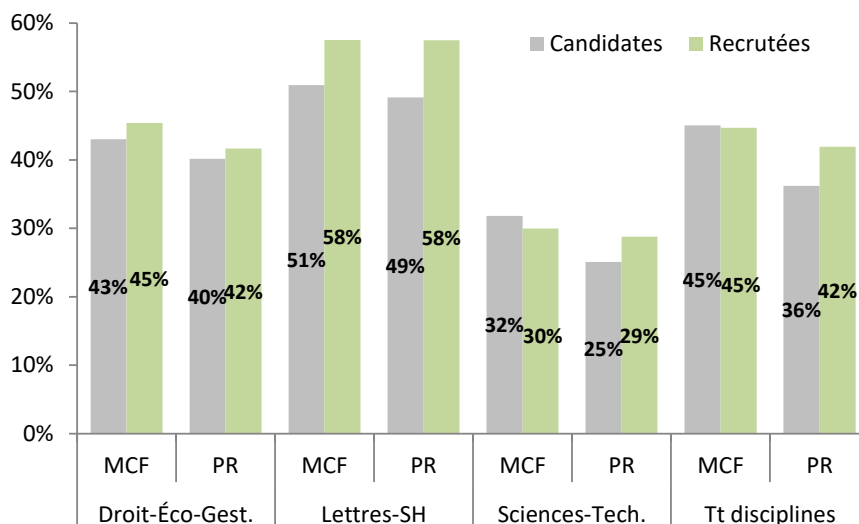
23 % des MCF et 10 % des PR recrutés sont étrangers

Aucune condition de nationalité n'est exigée pour le recrutement des enseignants-chercheurs. Le recrutement d'étrangers ne connaît donc pas dans l'absolu de limites, si ce n'est le nombre de postes ouverts chaque année aux concours.

La proportion de MCF de nationalité étrangère recrutés est de 23 % en 2022. Celle de PR étrangers recrutés est de 10 %, cette proportion étant de 39 % pour les PR qui n'étaient pas préalablement MCF.

Selon les données renseignées (un quart des nationalités n'ont pas été renseignées), la majorité des enseignants-

⑥ Proportion de femmes candidates et lauréates au recrutement dans les corps des universitaires en 2022, selon la grande discipline



Source : MESR DGRH A

Champ : Campagne de recrutement 2022 ; hors détachements et mutations.

chercheurs étrangers recrutés sont originaires du continent européen (82 % pour les PR et 43 % pour les MCF), les ressortissants italiens étant les plus nombreux (ils représentent 35 % des PR et 15 % des MCF étrangers recrutés). ■

Sources/Définitions/Méthodologie

- La catégorie des « enseignants contractuels » utilisée dans l'étude se compose des professeurs agrégés/certifiés et des autres enseignants titulaires et fonctionnaires exerçant des fonctions d'ATER, des contractuels sur emplois vacants du 2nd degré, des chargés d'enseignement vacataires/agents temporaires vacataires, des enseignants associés, des lecteurs et maîtres de langues, des doctorants contractuels et des enseignants contractuels « LRU ». La catégorie « enseignants titulaires » inclut les professeurs agrégés et certifiés, ainsi que les autres enseignants titulaires, tant du secondaire que du primaire, qui ne sont pas ATER.
- Le taux d'endo-recrutement correspond au nombre de recrutements locaux rapporté au nombre total de postes pourvus (mutations et détachements compris). L'endo-recrutement des MCF désigne le recrutement de MCF dans l'établissement où ils ont obtenu leur doctorat. Inversement, les MCF exo-recrutés ont obtenu leur doctorat dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. L'endo-recrutement des PR désigne le recrutement de PR dans l'établissement où ils étaient préalablement MCF. Inversement, les PR exo-recrutés n'étaient préalablement pas MCF ou l'étaient dans un établissement distinct de celui où ils ont été recrutés. Parmi les enseignants-chercheurs exo-recrutés, les MCF et les PR néo-recrutés n'ont pas été recrutés par mutation.
- Contrairement aux années précédentes, tous les indicateurs présentés ont été calculés avec l'ensemble des voies de recrutement (avec notamment le 46 3° et l'agrégation du supérieur).
- Le seul terme de « mutation » est parfois employé pour désigner à la fois les mutations et les détachements, ces derniers étant marginaux (5 détachements de MCF et 1 de PR ont été dénombrés en 2022).

En savoir plus

Tableaux Excel détaillés de l'étude « Trajectoire professionnelle des enseignants-chercheurs recrutés lors de la campagne 2022 ».

Beaurenaut A.-S. et Le Gendre M. (2023), « La campagne de recrutement et d'affectation des maîtres de conférences et des professeurs des universités - Session 2022 », MESR, *Note de la DGRH*, n° 6.

Thomas J. et Tourbeaux J. (2022), « La place des enseignants-chercheurs étrangers relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche », MESR, *Documents de travail de la DGRH*.

Toutes les études relatives aux personnels enseignants de l'enseignement supérieur, les fiches démographiques des sections du CNU et le bilan social de l'enseignement supérieur sont publiés sur le site internet du ministère :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid118435/bilans-et-statistiques.html>